

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## SESSION LÉGALE

### Séance du Samedi 27 Février 1915

	Pages
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Emission de bons communaux . . . . .	22
Banque lilloise de prêts temporaires . . . . .	24
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Assurances. — Avenant . . . . .	14
<b>Voirie :</b>	
Emprise. — Suppression . . . . .	15
<b>Assistance :</b>	
Familles nombreuses . . . . .	19
Femmes en couches. . . . .	19
<b>Recettes :</b>	
Compte-courant des banques. . . . .	15
<b>Dépenses :</b>	
Crédits supplémentaires . . . . .	23
Banque lilloise de prêts temporaires. — Avance . . . . .	24
<b>Emprunts :</b>	
Emission de bons communaux . . . . .	22
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Caisse des retraites . . . . .	15
Caisse de secours . . . . .	16
<b>Services municipaux :</b>	
Liquidation de pension. — Octroi : Yolente . . . . .	16
— — — — — Verfaille . . . . .	18
<b>Gratifications, Indemnités et Secours :</b>	
Police : Veuve Droulez. . . . .	17
Octroi : Yolente . . . . .	16
— — — — — Verfaille. . . . .	18



L'an mil neuf cent quinze, le Samedi vingt-sept Février, à cinq heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en session légale.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

*Présents :*

MM. Charles DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DRUEZ, OVIGNEUR, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, RICHEBÉ, BARÉ, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

*Excusés :*

MM. DAMBRINE, DELOS, DUPONCHELLE, BINAULD, COILLIOT, BARROIS, GOBERT et DANEL Léonard.

*Sous les drapeaux :*

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

**M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal, est désigné comme Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

---

## Rapport de M. le Maire

1362  
—  
Bâtiments  
communaux :  
assurances, avenant

MESSIEURS,

Les divers changements apportés à l'assurance de nos bâtiments communaux nous obligent à passer avec les Compagnies co-assureuses de la Ville un avenant de régularisation de risques.

Nous vous prions d'y donner votre approbation.

*Adopté.*



### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les Banques de Lille nous ont demandé l'autorisation de déposer en compte courant dans la Caisse municipale des Bons communaux de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

Les versements seraient effectués par tranches de 10.000 fr. au minimum et porteraient intérêt à partir du lendemain, au taux de 1 % l'an. Toutes les sommes déposées seraient remboursables à vue.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ratifier les conventions que nous avons passées, à cet effet, avec les Banques, étant bien entendu que les remboursements de fonds placés par elles en compte-courant seront faits en bons communaux aux Agents des Banques dûment accrédités pour faire les encaissements à la Recette municipale.

*Adopté.*

---

1363

Compte-courant  
des Banques.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Hézard, rue d'Anvers, 7, avait été autorisé, par décision du Conseil municipal du 14 Décembre 1906, à poser un écusson moyennant paiement d'une redevance de onze francs.

Cet écusson étant enlevé depuis le mois de Décembre, nous vous demandons de supprimer cette redevance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1915.

*Adopté.*

---

1364

Rue d'Anvers, 7.  
Suppression  
d'emprise.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons une demande de pension de retraite formée par le premier servant Alfred-François Aunès, qui compte trente années de service et plus de 50 ans d'âge.

1365

Sapeurs-Pompiers.  
Caisse  
des Retraites.



Un certificat de M. le Docteur Castelain constate son incapacité de faire un service actif au Bataillon.

En conséquence, nous vous proposons, en application de l'art. 132 du règlement, et après avis de la Commission spéciale, d'allouer sur les fonds de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Lille à M. Aunès une pension annuelle de 400 fr., à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1915.

*Adopté.*

---

1366  
—  
*Sapeurs-Pompiers.*  
*Secours.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé une demande de secours en faveur du sapeur Dubois Louis, blessé durant le service du 26 Janvier.

Incapacité de travail : 21 jours.

Un certificat médical dûment établi constatant les blessures de cet homme qui a droit, conformément à l'article 146 du règlement, à une indemnité de 4 francs par jour, soit :

21 jours à 4 francs = 84 francs.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever cette indemnité sur la Caisse de secours du Bataillon.

*Adopté.*

---

1367  
—  
*Services municipaux.*  
*Liquidation de pension*  
*Yolente François*  
*(Octroi).*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Yolente François-Arthur, préposé spécial à l'octroi de Lille, né à Lille, le 7 Novembre 1859, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1<sup>er</sup> Février 1915.

Entré dans l'octroi le 19 Juin 1885, M. Yolente, comptait au 1<sup>er</sup> Février 1915, 29 ans, 7 mois et 12 jours de service avec un traitement moyen de 1.852 fr. 78 pendant les trois dernières années.



En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 25 ans de service : la moitié du traitement moyen	
soit 1.852 fr. 78 : 2 soit . . . . .	926 39
Pour 4 ans : $4/40$ de 1.852,78 . . . . .	185 27
Pour 7 mois : $7/12$ de $1/40$ de 1.852,78 . . . . .	27 02
Pour 12 jours : $12/30$ de $1/12$ de $1/40$ de 1.852,78. . . . .	1 54
	<hr/>
	1.140 22

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M. Yolente à la somme de 1.140 fr. 22, à partir du 1<sup>er</sup> Février 1915.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 950 fr. à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'Exercice 1915.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Droulez, Henri-Joseph, ex-inspecteur de la sûreté, est décédé le 29 Décembre 1914, en possession d'une pension de 4.545 fr. 55 sur la Caisse des Retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 16 Janvier 1890. Sa veuve, la dame Bernard, Virginie-Joseph, née à Ronchin le 12 Décembre 1830, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'article 8 des Statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1<sup>o</sup> Que la dame Bernard est née le 12 Décembre 1830 ;
- 2<sup>o</sup> Que M. Droulez et la dame Bernard ont contracté mariage le 7 Octobre 1876 ;
- 3<sup>o</sup> Que M. Droulez est décédé le 29 Décembre 1914.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Droulez.

1367 1

Liquidation  
de pension de  
M<sup>me</sup> veuve Droulez  
(Police).



Vu les Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, desquels il résulte que M<sup>me</sup> veuve Droulez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 1.545 fr. 55 : 2 = 772 fr. 78.

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M<sup>me</sup> veuve Droulez à la somme de 772 fr. 78, à partir du 30 Décembre 1914, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

1367 2  
—  
Services  
municipaux.  
Liquidation  
de pension de  
M. Verfaille Alph.  
(Octroi).

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Verfaille, Alphonse, receveur de l'octroi, né à Lille le 13 Janvier 1860, sollicite la liquidation de sa pension, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1915.

Entré dans l'octroi, le 14 Mars 1887, M. Verfaille comptait, au 1<sup>er</sup> Mars 1915, 27 ans, 11 mois et 17 jours de service, avec un traitement de 2.711 fr. 11 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 25 ans de service, la moitié du traitement moyen	
soit : 2.711 fr. 11 : 2 ; soit . . . . .	1.355 55
Pour 2 ans, 2/40 de 2.711 fr. 11. . . . .	135 56
Pour 11 mois, 11/12 de 1/40 de 2.711 fr. 11 . . . . .	62 13
Pour 17 jours, 17/30 de 1/12 de 1/40 de 2.711 fr. 11. . . . .	3 20
	1 556 44

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M. Verfaille à la somme de 1.556 fr. 44, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1915.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 1.400 fr. à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'Exercice 1915.

*Adopté.*



## Rapport de M. le Maire

1368

Assistance  
aux familles  
nombreuses.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1<sup>o</sup> — 3 demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans; cette liste représente 3 indemnités formant un total de . . . . . 22 fr. 50

2<sup>o</sup> — 1 demande de la première partie, comprenant les femmes ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans; cette liste représente 2 indemnités formant un total de . . . . . 15 fr. »

3<sup>o</sup> — 12 demandes de la première partie, comprenant 14 allocations supplémentaires formant un total de . . . . . 105 fr. »  
et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

4<sup>o</sup> — 1 demande de la deuxième partie, comprenant 1 allocation; 1 personne n'ayant pas son domicile de secours à Lille et intéressant une personne bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

La liste comprenant 20 indemnités de 7 fr 50, soit 150 fr., pour un mois.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

1369

Assistance  
aux  
femmes en couches.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 27 Juin 1913, complétée par la loi des finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 233 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.



Ces demandes intéressent : M<sup>mes</sup> Allard Pauline, Autrope née Wannyn Julia, Bauwens née Verhaeghe Marie, Bonte née Dewilde Stéphanie, Conerm Jeanne, Degand née Miroir Mathilde, Degroot née Noppens Eugénie, Delacroix Aurélie, Derweduwes Marie, Devendeville née Duthoit Alphonsine, Dhalluin née Bailleul Marthe, Dujardin Madeleine, Dumur Louise, Founau née Poullie Jeanne, Gourdin née Viaene Julienne, Herreweghe née Eloi Elodie, Kui née Cauwelier Mathilde, Lalau Claire, Lalau Louison, Lauwers née Dumont Chérie, Leclercq née Muret Victoria, Lefever née Dhoen Berthe, Legrand Angèle, Maugé née Doublet Félicie, Mazingue Rachel, Miellot Estelle, Nouvelle née Schouwbroeck Amélia, Pennel Léona, Pollet née Tallon Rosalie, Pollet Pauline, Rooms née Becquet Cécile, Smagghe née Sœur Maria, Staelens Emérantine, Suply née Van der Ween Elisabeth, Terrier née Dequidt Eugénie, Torchon née Lebrun Rachel, Vandenberghe née Defresne Germaine, Vanneste née Coulomb Blanche, Vanrietvelde née Dujardin Marguerite, Verague née Lenoble Gabrielle, Véron Aimée, Bourlet Lucienne, Bruneel Marie, Bugé née Fournier Trévoorine, Caby née Dutilleul Zélia, Cacheux née Cathelain Marie, Catteau née Liette Hélène, Clymans Blanche, Cocheteux Germande, Coffin Yvonne, Collery née Boursier Thérèse, Dallenne Jeanne, Darne Marie, Deknuydt née Batteville Charlotte, Deletrez née Wauquier Berthe, De Maeyer née Walrawe Jeanne, Dever née Lorthioir Gabrielle, Devynck née Segers Marie, Diochin née Spitaels Marie, Dreux née Derotiaux Marie, Duvauchelle Isabelle, Gallois Fernande, Hazebrouck Clotilde, Kelner Augustine, Liévin Germaine, Morin née Carramon Marie, Nutten née Dejonghe Jeannette, Souflet née Dever Pauline, Thilliez née Mennechet Jeanne, Vandevyvere Françoise, Vanhoutte née Fiévet Emilienne, Vanhulle née Breton Adèle, Vétiez Marguerite, Barbetant Marie, Bagaert née Wastyn Flore, Boulainghren née Devos Germaine, Bourgeaux Blanche, Braekman née Boutry Louise, Burghgraeve Sidonie, Chrickers née Arhrens Emilia, Debattre née Bricquet Ghislaine, Delattre née Tonneau Sidonie, Delvaille née Van Bossche Octavie, Fasseur née Breemersch Mathilde, Flinois née Caillerie Angèle, Fremaux née Lamart Thérèse, Fromont née Duriez Louise, Gourdin née Lefebvre Angèle, Griez née



Hermont Marthe, Laby née Nicolet Hélène, Leroux née Vanghelder Marthe, Miroux Omérine, Moutorez née Deleplau Marie, Patin née Pollet Virginie, Piquet née Lottignol Julie, Provost née Delannoy Jeanne, Rohart née Fernande Marie, Sehouten Palmyre, Sense née Jotieu Angèle, Striblen née Lombaert Fideline, Van Schoorisse née Peiremboom Gilberte, Verheyen Marie, Zonneville née Leger Marie, Brilleman née Penninck Léonie, Chevalier née Duquène Elisa, Geutot née Curnelle Léonie, Lebrun Madeleine, Martin Alice, Mulier née Dennoncron Germaine, Nof née Derache Louise, Pochet Sidonie, Blauwblomme Léonie, Dallengre Hélène, Debruyne née Tanghe Florence, De Graeve Marie, Demester née De Coukelaire Marie, Denneulin née Mroez Kiewiez Eugénie, Dequand née Sourillaert Marie, Duimont Adeline, Dupont Julia, Gau née Baurin Marie, Gerniers née Locke Suzanne, Hasselweiler Marguerite, Herman Berthe, Inglebert née Vasseur Germaine, Lambin Marie, Lequesne Clémence, Michiel née Waeminck Léonie, Novarèze née Chérigié Juliette, Perrot née Lamaudin Hélène, Picavet née Tant Angèle, Vandembroucke née Hasbroucq Elodie, Vandeputte Marie, Vandorpe née Goeminne Adrienne, Bailleul née Delplanque Pauline, Baillon née Lecat Louise, Barremacker née Barbier Marie, Boulainghien née Anniert Palmyre, Caby née Vandenburg Hortense, Creton née D'Heedene Germaine, Debads Julienne, Delval née Darrou Louise, Dekuyck née Broodt'huis Hélène, Deschietere Léonie, Dette Céline, Beyts née Vande Meulebracke Estelle, Boutemy Berthe, Butruille née Desort Hélène, Candas Marie, Caron née Duburcq Gabrielle, Cherchié Hélène, Dallennes née Branswyck Adolphine, Dauchy née Grets Maria, Debreyne Julie, De Coninck née Roger Alice, Delplace née Detelder Marie, Dhondt Madeleine, Dumont née Dumoulin Sophie, Hallo Lœtitia, Honoré née Verrupen Louise, Hulo Alberta, Magnier née Patoux Césarine, Minet née Tille Jeanne, Moreels Mathilde, Plaisant Palmyre, Plays Madeleine, Robbe Léonie, Roux née Charlon Louise, Rypert née Cornilla Julie, Vandewalle Suzanne, Beuselinck née Van Dycke Philomène, Cahier Gabrielle, Choquel née Venaut Marie, Coudoux née Debruyne Lucienne, Dartois née Saffre Hélène, Decroix Rosine, Delplace née Sauvage Marguerite, Demoor née Bertelet Fernande,



Deroubaix Rosalie, Dhayere née Distero Julienne, Dumortier née Vendeville Léontine, Duprez née Carette Léonie, Baillard née Debry Marie, Belley Loëtitia, Defrance née Petit Marie, Douchy née Wattelle Laure, Fache née Delval Madeleine, Hertsoen née Cocquet Berthe, Houset née Dumortier Irma, Leleu née Tellier Louise, Petit Léonie, Poupaert Eugénie, Schalckens née Wyckaert Louise, Vernimmen née Descamps Aimée, Verschoeten Anna, Wauters Alice.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

1370  
—  
*Emission  
de  
bons communaux.*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 31 Août dernier, vous nous avez autorisé à émettre des bons communaux jusqu'à concurrence de 25 millions.

Cette émission est devenue insuffisante, par suite des paiements considérables que nous avons dû faire :

- 1° Pour avances à l'Etat, aux communes et aux établissements publics ;
- 2° Pour les secours aux chômeurs et aux nécessiteux ;
- 3° Pour le ravitaillement de la population ;
- 4° Pour les frais de l'occupation de l'armée allemande.

Nous vous demandons, en conséquence, l'autorisation de porter à 60 millions l'émission de nos bons pour faire face aux mêmes dépenses et d'autoriser M. le Receveur municipal à inscrire cette somme en recettes dans ses comptes.

*Adopté.*

---



## Rapport de M. le Maire

1371

Crédits  
supplémentaires.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons quelques insuffisances de crédits afférentes à l'Exercice 1914 :

**Art. 3 du Budget ordinaire. — Elections.**

Le crédit ouvert au Budget primitif est de . . . . .	20.000 »
alors que les frais de diverses opérations électorales (traitement des employés, copie des listes, confection des cartes), se sont élevés à . . . . .	20.681 81
Insuffisance . . . . .	681 81

**Art. 219 du Budget ordinaire. — Œuvre pie Wicar.**

Le crédit ouvert au Budget primitif est de . . . . .	2.800 »
Les deux pensions payées aux boursiers de la Ville et les frais d'envoi des tableaux de Rome, à Lille, ont coûté . . . . .	2.854 80
Insuffisance . . . . .	54 80

**Art. 19 des crédits add. — Réquisitions de l'armée allemande.**

Le crédit ouvert à ce titre sur l'Exercice 1914, par délibération du 25 Septembre 1914, est de . . . . . 300.000 »

Il a dû être fait face à des dépenses importantes concernant les billets de logement des officiers et des soldats, les salaires des ouvriers occupés à des réparations et à des aménagements dans les bâtiments de l'Etat, du Département et de la Ville ; l'installation des salles de douches et de salles de bains dans les hôpitaux ; la location de dispensaires pour les filles syphilitiques, etc. Ces dépenses s'élèvent à . . . . 436.618 33 et il existe encore des restes à payer importants.

Insuffisance . . . . . 136.618 33

Nous vous demandons, en conséquence, Messieurs, l'ouverture des crédits supplémentaires ci-après :

Art. 3 ord. — Elections . . . . .	1.000 »
Art. 219 ord. — Œuvre pie Wicar . . . . .	100 »
Art. 19 add. — Réquisitions de l'armée allemande . . . . .	200.000 »

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote les trois crédits demandés à porter au compte de l'Exercice 1914.*



13714

Banque Lilloise  
de  
Prêts temporaires.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Il a été formé entre différentes personnes une Société anonyme qui a pour objet de consentir des prêts contre garantie et de payer certains coupons de valeurs de bourse.

Cette Société, formée au capital de 100.000 fr. divisé en deux cents actions de 500 fr. chacune, a demandé à la Ville une avance de 500.000 fr. en bons communaux, au taux d'intérêt de 20/0 l'an.

Le remboursement de cette avance serait garanti à la Ville :

- 1° Par le capital de la Société, fixé d'après les statuts à 100.000 fr. ;
- 2° Par la créance que la Société a sur les titres en dépôt dans une Banque de Lille en couverture des avances faites par elle aux emprunteurs, sous réserve, toutefois, du risque de guerre ;
- 3° Par les délégations qui seraient données à certaines personnes par des tiers solvables et de toute honnêteté et, en général, par des cautions de tout repos.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser :

- 1° A faire cette avance au fur et à mesure des besoins de la Société entre les mains de l'Administrateur délégué M. Masquelier ;
- 2° A passer, à cet effet, un contrat avec le Président M. Guérin ;
- 3° A ouvrir dans les comptes de la Ville un crédit de 500.000 fr.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, ouvre un crédit de 500.000 fr.

La séance est levée à six heures.

M. le Maire Delesalle	Brépy Saint-Léger	Remy Rambaud	Diegeois-Sic Lis
Dubourg Dubre	Baudouin Pardy	Brackers d'Hugo Dumont	Origneur Paul Origneur
Legrand-Herman Legrand	Lesat Lesat	Lockeel M. Lockeel	Buisson Buisson
Pardé Pardé	Ducastel Ducastel	Lelou Lelou	Lassenne Lassenne
Guiselin Guiselin			